

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 22/10/2012

Réception par le Prefet : 22/10/2012

Publication : 25/10/2012



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2012-10-6-7

Séance du jeudi 18 octobre 2012

### **AMENAGEMENT FONCIER C442 MODIFICATION DE LA CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER D'ETEIMBES**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU le titre II du livre 1<sup>er</sup> du Code Rural et de la Pêche Maritime,
- VU la délibération du Conseil Général n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU les délibérations de la Commission Permanente n° CP-2010-2-6-6 du 5 février 2010 portant constitution de la CCAF d'ETEIMBES et n° CP-2011-13-6-9 portant modification de la constitution de la CCAF d'ETEIMBES du 15 décembre 2011,
- VU l'ordonnance du Président du Tribunal de Grande Instance de MULHOUSE en date du 12 juin 2012 portant désignation du président et du président suppléant de la Commission Communale d'Aménagement Foncier,
- VU le mail de M. Robert PERNET en date du 6 juillet 2012,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- prend acte :
  - de la désignation d'un nouveau président suppléant par ordonnance du Tribunal de Grande Instance de Mulhouse en date du 12 juin 2012 ;
  - du changement d'affectation de M. Robert PERNET ;
- décide de modifier la composition de la Commission Communale d'Aménagement Foncier d'ETEIMBES en conséquence et approuve sa nouvelle composition et son fonctionnement tels que précisés ci-après :

#### **ARTICLE 1<sup>ER</sup> :**

La composition de la Commission Communale d'Aménagement Foncier d'ETEIMBES est modifiée.

## **ARTICLE 2 :**

La commission est ainsi composée :

- \* Présidence :
  - M. Yves GOBILLON, commissaire enquêteur, titulaire
  - M. André HERING, commissaire enquêteur, suppléant
- \* M. le Maire d'ETEIMBES :
  - M. Jean-Luc FINK
- \* Conseillers municipaux désignés par le conseil municipal d'ETEIMBES :
  - M. Laurent KRUST, titulaire
  - M. Yves CONRAD, premier suppléant
  - M. Roger ALARCON, deuxième suppléant
- \* Membres propriétaires de biens fonciers non bâtis élus par le conseil municipal d'ETEIMBES :
  - Mme Elisabeth FARQUE, MM. Jean MANGUE et Jean-Marie HASENBOEHLER, titulaires
  - M. Eric BAUMLIN, premier suppléant
  - M. Bernard JUD, deuxième suppléant
- \* Membres exploitants agricoles désignés par la Chambre d'Agriculture :
  - MM. Bruno CRAVE, Joseph DIETEMANN-COUSY et Roger OSER, titulaires
  - MM. Gilles SCHNOEBELEN et Thierry ROY, suppléants
- \* Représentant du Président du Conseil Général :
  - M. Rémy WITH, titulaire
  - M. Georges WALTER, suppléant
- \* Personnes qualifiées en matière de faune, de flore, de protection de la nature et des paysages :
  - MM. Joseph LANG, Jean-Paul LINDER et Jean DEYBER, titulaires
  - MM. Olivier ZINK, Patrick SIMON et Bernard WOLFF, leur suppléant respectif
- \* Un délégué du directeur départemental des Services Fiscaux :
  - M. Rémy HUGUIN
- \* Fonctionnaires :
  - Mme Mireille LUX et M. Thierry SAUTIVET, titulaires
  - Mme Viviane FLORANCE et M. Eric LEVASSEUR, suppléants
- \* Le juge du Livre Foncier de la commune siège de la commission :
  - M. Roland REIN
- \* Le représentant du délégué territorial de l'INAO :
  - M. Gérard MEYER

A titre consultatif :

- \* Le représentant de l'administration chargée du contrôle de la réalisation de la 2<sup>e</sup> tranche de la branche Est de la Ligne à Grande Vitesse Rhin-Rhône :
  - M. Jean-Luc STINTZY, chef du Bureau des procédures à la DDT (Direction Départementale des Territoires)

- \* Le représentant du maître d'ouvrage de la 2<sup>e</sup> tranche de la branche Est de la Ligne à Grande Vitesse Rhin-Rhône :
  - MM. Aldo GRAVOTTA ou Emeric HENRY
- \* Le représentant de l'Office National des Forêts :
  - M. Thierry ZIEGLER
- \* Mission des Grands Equipements du Département :
  - M. Philippe WALTER ou Mme Marion BURDLOFF

**ARTICLE 3 :**

Un agent du service du Conseil Général est chargé du secrétariat de la commission.

**ARTICLE 4 :**

La commission a son siège à la mairie d'ETEIMBES.

**ARTICLE 5 :**

Le Président du Conseil Général du Haut-Rhin, le maire d'ETEIMBES et le président de la Commission Communale d'Aménagement Foncier d'ETEIMBES sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée par voie d'affichage dans la commune concernée pendant quinze jours au moins et publiée au registre des actes administratifs du Conseil Général du Haut-Rhin.

LE PRESIDENT  
Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation,  
le 1<sup>er</sup> Vice-Président

  
Remy WITH

Adopté  
voix contre  
abstentions